

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

PLUI VALANT PLAN DE MOBILITÉ



Orientations d'Aménagement et de Programmation Thématique - FLEUVE Pièce n°4.2.c

Prescription	11/03/2021
Arrêt	20/03/2025



Rédaction : Atelier Urbanova

Cartographie : Atelier Urbanova

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule	3
Le Contexte	5
1. Le Fleuve Charente comme élément structurant du territoire	6
a) Un espace vivant	6
b) Une ambition pour le territoire déclinée sur deux échelles	8
2. Le contexte réglementaire et opérationnel	9
a) L'inscription du projet dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	9
b) Les cadrages existants complémentaires à prendre en compte	10
c) L'inscription du projet de valorisation du Fleuve Charente dans une dynamique déjà en cours	10
d) Le lien avec les autres orientations d'aménagement et de programmation thématiques	13
Les Prescriptions	14
1. Echelle élargie	14
a) Le lien « mobilités douces » et convivialité	14
b) Le lien tourisme	15
2. Echelle recentrée sur le port l'Houmeau et ses abords	18
a) Les contours du projet attendu	20

PREAMBULE

Portée réglementaire des OAP thématiques :

Les orientations d'aménagement et de programmation thématiques concernent l'ensemble du territoire de l'agglomération du GrandAngoulême.

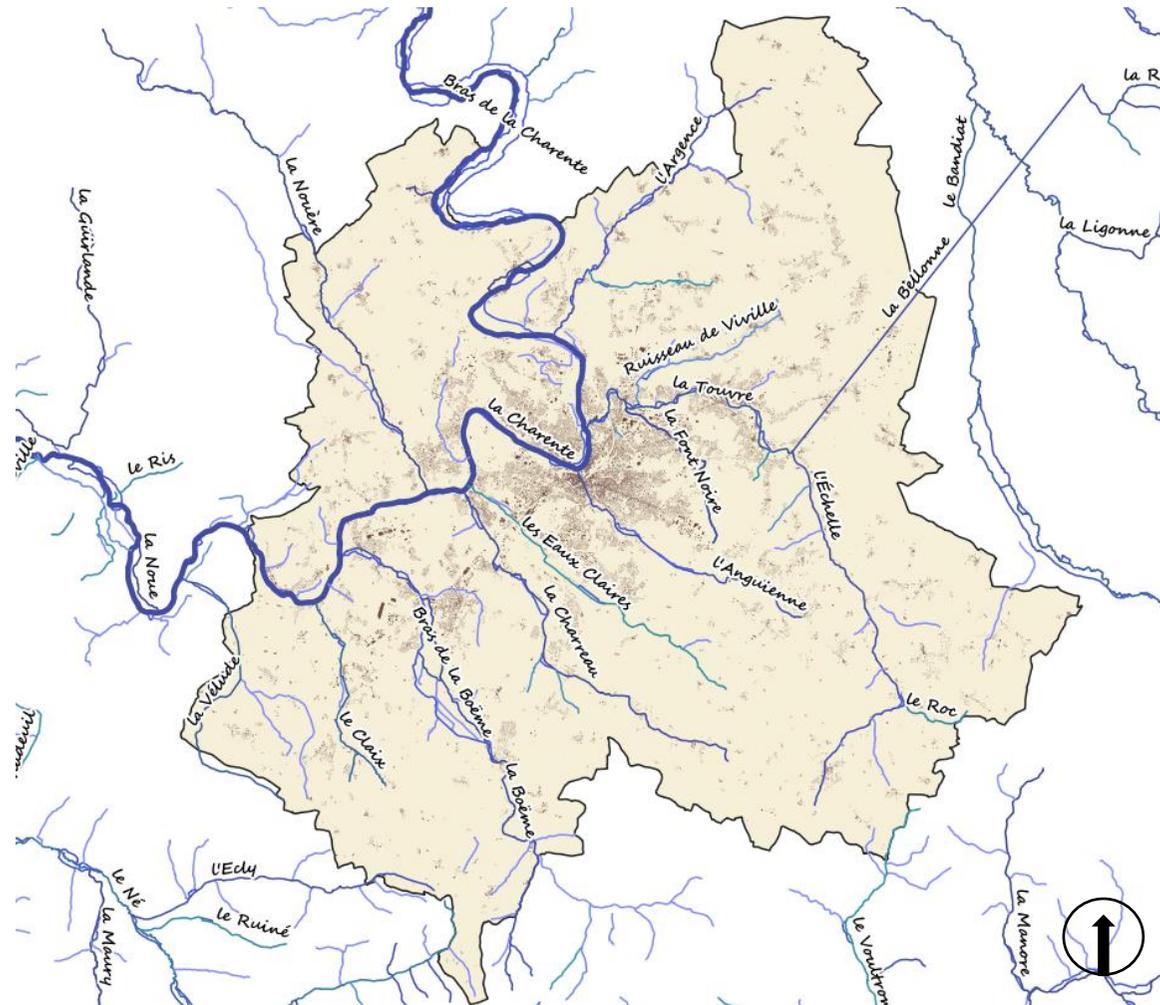
Conformément aux articles L151-6-2 et L151-7 du code de l'urbanisme, elles ont pour objectifs de définir, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et Développement Durables, les actions et opérations nécessaires à la réalisation de ce projet.

Conformément à l'article L152-1 du code de l'urbanisme, les travaux et opérations soumis à autorisation droit des sols sont compatibles avec les OAP.

L'obligation de **comptabilité** implique qu'il n'y ait pas de contrariété majeure entre la norme et la mesure d'exécution.



LE CONTEXTE



1. Le Fleuve Charente comme élément structurant du territoire

a) Un espace vivant

Il crée le lien, irrigue le territoire, raconte l'histoire de l'implantation de l'être humain à ses côtés et du bénéfice qu'il a pu en retirer.

Il est le support d'un patrimoine paysager et environnemental, bâti (industriel) riche qui mérite d'être révélé et valorisé.

Extrait du Diagnostic paysager du SCoT PLUiM / *Le territoire est traversé par le fleuve Charente que rejoignent de nombreux affluents. La Charente trace de nombreux méandres, comporte de larges ripisylves et dispose d'un fond de vallée plutôt large occupé par des prairies, parcelles cultivées et quelques rares peupleraies. On retrouve très ponctuellement des coteaux boisés notamment sur les communes de Balzac et Saint-Yrieix-sur-Charente.*

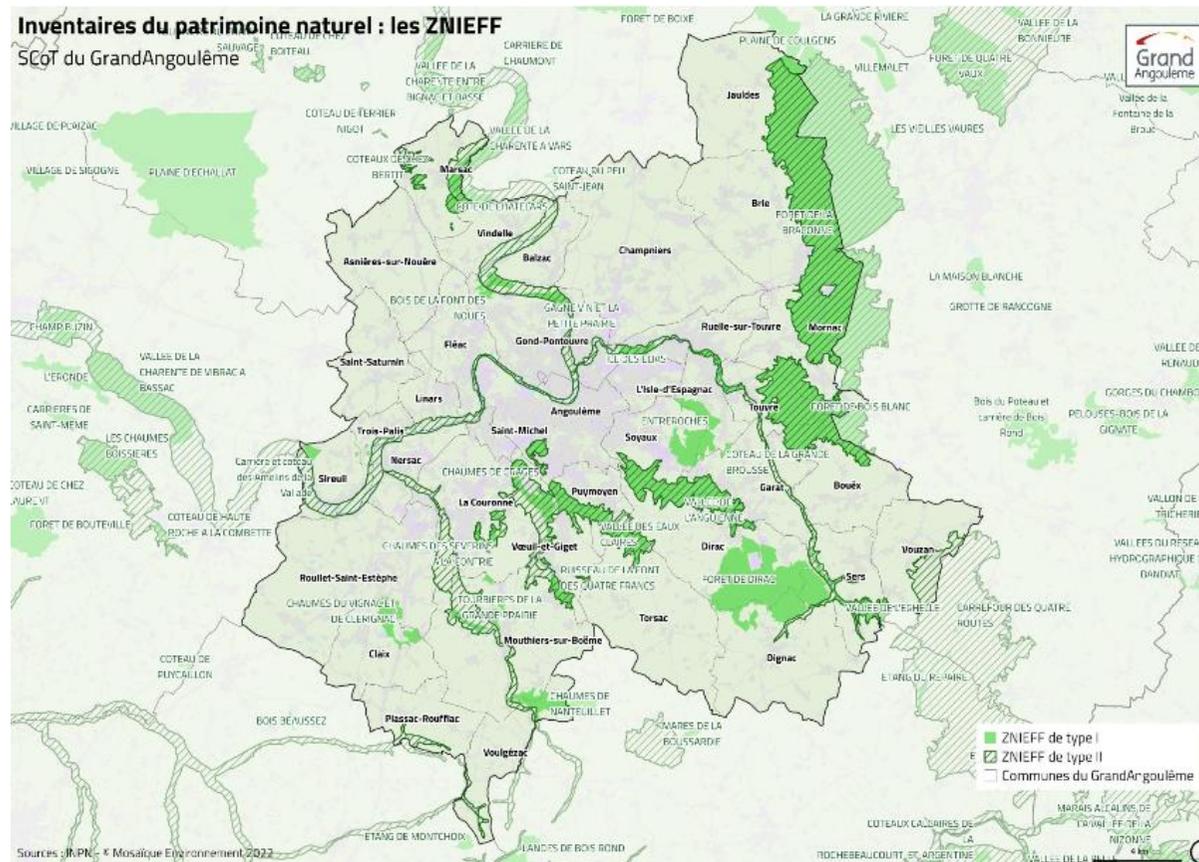
La ville haute d'Angoulême est située sur un promontoire rocheux en rive gauche de la Charente, alors que la vallée en tant que telle est support d'activités de loisirs et de promenade grâce à l'aménagement de parcs urbains plus ou moins naturels.



Papeterie St Michel

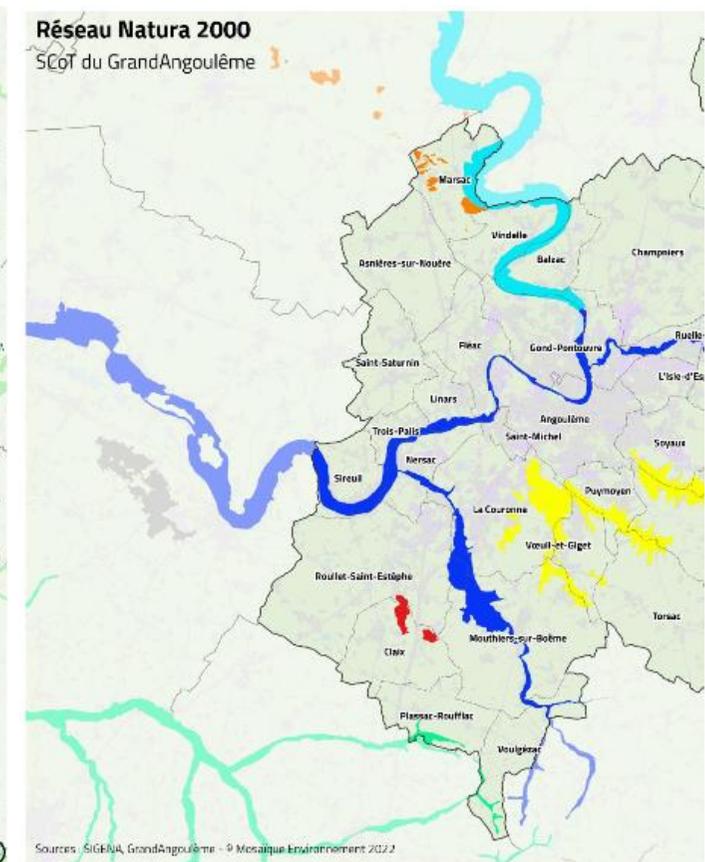


Buvette de Fleurac



Carte 27 : Inventaires ZNIEFF

Source cartographie : diagnostic du SCoT PLUIM / Mosaïque Environnement



Carte 26 : Réseau Natura 2000 sur le territoire intercommunal

Le fleuve et ses affluents sont également des éléments forts participant à la trame verte et bleue du territoire, il fait l'objet de protections de type NATURA 2000 (notamment la ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême », ZNIEFF de type I et II sur les espaces présentant le plus de richesses écologiques et de réservoirs de biodiversité.

Ainsi, les deux dimensions écologiques et paysagères se côtoient pour confirmer le caractère patrimonial de cet événement géographique si particulier que constitue le fleuve Charente et sa vallée.

b) Une ambition pour le territoire déclinée sur deux échelles

Le constat aujourd'hui est que l'atout que représente le Fleuve n'est plus suffisamment valorisé : les usages initiaux (notamment le transport et l'économie et plus spécifiquement les papeteries sur ce territoire) ont évolué, les espaces urbanisés s'en sont détournés et il est nécessaire de réinventer le lien que l'humain peut nouer avec cette proximité à l'eau, tout en assurant la préservation de sa richesse environnementale et paysagère.

Cette approche s'inscrit dans le développement d'un urbanisme favorable à la santé.

Les ambitions se déclinent à deux échelles :



Echelle élargie : les abords du Fleuve dans sa traversée du territoire de l'agglomération et ses liens avec les territoires voisins



Echelle resserrée : L'ancrage dans le port du quartier de l'Houmeau à Angoulême, carrefour des communications.

2. Le contexte réglementaire et opérationnel

a) L'inscription du projet dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Ce projet s'inscrit dans les orientations du PADD, plus particulièrement sur les points suivants :



Valoriser les sites et espaces propices à ces pratiques, notamment la vallée de la Charente dans le cadre de la politique de *mise en valeur du fleuve* sur le territoire et de l'ensemble des vallées de ses affluents. Des projets tels que la voie douce en site propre de Saint-Yrieix sur Charente à Sireuil ou le parcours des itinéraires cyclables de la Flow vélo et de la Scandibérique y contribuent fortement.



Réaffirmer et **consolider** le développement du *tourisme vert*, en particulier par le projet de valorisation du fleuve Charente et plus particulièrement la stratégie d'aménagement et de diversification du port de l'Houmeau, par la valorisation des vallées de la Charente et de la Touvre, et par le maillage territorial à travers les circuits de randonnée ou la Flow Vélo par exemple

Réaffirmer et **consolider** *l'ancrage territorial de la filière image* pour accroître les synergies entre le monde de la création graphique et de l'animation, pourvoyeuse de plus de 2000 emplois, et le reste de l'économie locale.



Développer le réseau de cheminement pour les modes actifs : **renforcer la connexion et le maillage fin** par des liaisons cyclables et des cheminements piétons continus et sécurisés. Les chemins ruraux et agricoles constituent un potentiel à valoriser.

Accélérer la réalisation d'aménagements cyclables, en renforçant la cohérence des itinéraires entre les communes.

b) Les cadrages existants complémentaires à prendre en compte

Liste (non exhaustive)

Le site du Fleuve et de ses abords dans son ensemble est soumis à des aléas et accueille également une richesse environnementale et paysagère qu'il conviendra de protéger.

Certains documents cadres relaient ces enjeux et les ambitions qui leur sont liées, leur prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre des différents aménagements sera à garantir :

- Provoquant des inondations, le fleuve Charente est soumis à la servitude du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Les sites Natura 2000, à considérer comme réservoir de biodiversité, à sanctuariser autant que possible, les zones humides
- La présence d'un patrimoine à protéger, qu'il soit bâti mais également paysager et environnemental : les documents tels que la Zone de présomption de prescription Archéologique, le Site Patrimonial Remarquable relaient sous forme réglementaire l'ambition du territoire du maintien mais également de la valorisation de ces éléments qu'ils soient emblématiques ou plus modestes.
- Le zonage du PLUi-M qui relaie le projet de valorisation du Fleuve en permettant et en encadrant les futurs aménagements.

c) L'inscription du projet de valorisation du Fleuve Charente dans une dynamique déjà en cours

L'histoire industrielle d'Angoulême et des communes périphériques est fortement ancrée dans la forme urbaine des espaces urbanisés. La transition économique du territoire a libéré en partie ces espaces qui constituent désormais des sites stratégiques qu'il conviendra de mobiliser et d'optimiser afin de construire les nouvelles dynamiques urbaines et rurales de demain.

Ces sites, pour la plupart implantés de long des cours d'eau et de grande qualité paysagère, représentent désormais des espaces disponibles, que les habitants souhaitent se réapproprier. Les objectifs de reconquête des bords de Charente, longtemps délaissés, sont à mettre en lien avec ces friches qui représentent un atout foncier indéniable en cœur de ville ou

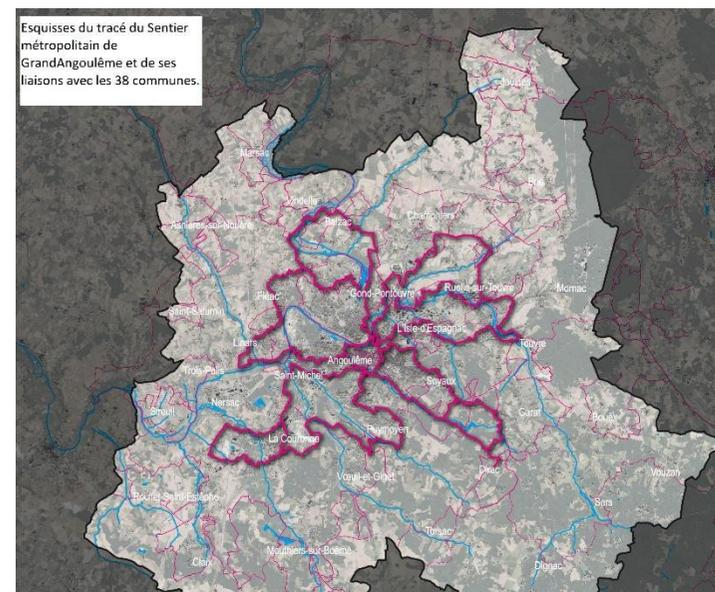
de bourg. De nouvelles pratiques peuvent y être encouragées, en lien avec le plateau d'Angoulême pour le quartier de l'Houmeau par exemple et en réseau avec les autres sites le long de la Charente.

Echelle élargie :

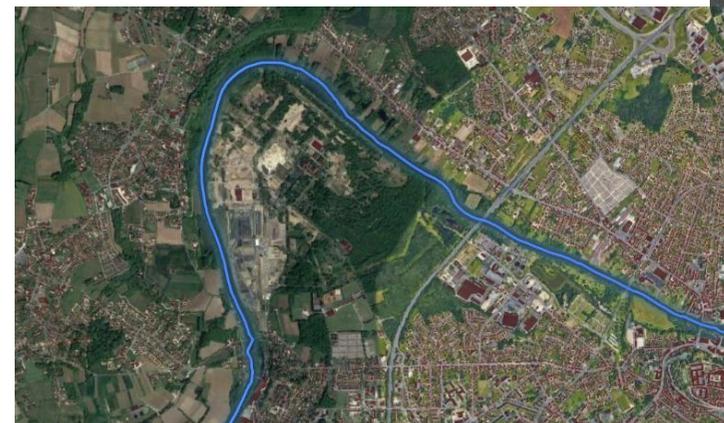
Sur le territoire de l'agglomération voire au-delà :

- Le Sentier métropolitain de GrandAngoulême permettra dès 2025 de découvrir le patrimoine naturel, urbain, historique et industriel de l'agglomération, en reliant sur près de 140 km les communes aux vallées creusées par le fleuve et ses affluents. À travers un éclairage nouveau porté par les regards d'artistes sur le paysage et la mémoire des habitants, il invitera à prendre les chemins de traverse pour explorer et s'appropriier le territoire.
- Ouverture au public du méandre de la Charente sur le site de la SNPE et protection environnementale.

Le Conseil de développement a été saisi par l'agglomération de GrandAngoulême pour émettre un avis sur "Le Fleuve Charente et ses affluents comme éléments de cohésion territoriale" (fin 2023). Les membres citoyens du Conseil de développement seront amenés à travailler sur cette thématique dans le cadre d'une saisine pluriannuelle permettant ainsi d'aborder des approches complémentaires en lien avec les réflexions menées par GrandAngoulême.



Amorce de réflexion pour le parcours du Sentier Métropolitain



Ancien site de la SNPE

Echelle recentrée :

Tous particulièrement, **dans et aux abords du quartier de l'Houmeau**, certains sites sont voués à être restructuré, et leur fonction réinventée :

- Le boulevard Besson Bey et la rue de Bordeaux fait l'objet d'une étude d'aménagement visant à pacifier le boulevard qui constitue une barrière actuellement entre le plateau et les berges de la Charente, tandis que la rue de Bordeaux, doit permettre la cohabitation des modes actifs afin de faciliter les liaisons ville haute/ville basse
- L'îlot Renaudin en cours de construction pour un complexe à vocation de bureaux, hôtel et restaurant
- Le site Euromaster, voué à se déplacer, pouvant dégager un espace stratégique permettant de faciliter les connexions vers la gare puis le quartier de Bel Air-Grand Font, tout en offrant l'opportunité de reconstruire la ville sur elle-même et d'intégrer de nouveaux programmes adaptés
- En matière d'équipements culturels, potentiellement, la halle 57 à proximité de la gare d'Angoulême pourrait faire l'objet d'une reconversion pour accueillir un équipement hybride et polyvalent, à vocation économique et culturelle,
- La Friche « ENGIE » devrait accueillir un programme mixte de logement/équipements/services et/ou de complément de pôle de mobilité
- En termes de mobilités, le site de Barrouillet fait également l'objet d'une étude visant à accueillir un pôle de mobilité complémentaire à la gare
- Le projet îlot du Port prévoit la reconquête de la friche pour un programme mixte de logement (collectif, individuels, résidence intergénérationnelle, étudiante, bureaux)
- Ecole Européenne Supérieure de l'Image : sa restructuration et déplacement pour partie à côté de la cité de la BD est en cours de réalisation,
- L'ancien « Garage FIAT » fait l'objet d'une étude visant à le transformer en site accueillant coworking et activité commerciale
- Sur la rive gauche du Fleuve, le long du boulevard Besson Bey, un projet d'habitat flottant est à l'étude

d) Le lien avec les autres orientations d'aménagement et de programmation thématiques

L'OAP Fleuve est également en lien avec d'autres OAP thématique intégrées au PLUi-M, certains sujets étant parfois transversaux :

- L'OAP « *Bio Climatique* », comprenant les éléments relatifs à la trame verte et bleue et à la thématique Energie et Climat,
- L'OAP « *Bel Air-Grand Font* », dont le site doit profiter de sa proximité avec le fleuve, l'objectif est de traiter les points de connexion notamment avec le quartier de l'Houmeau via l'espace gare récemment réaménagé et sa passerelle favorisant ce dialogue urbains. La Coulée Vimière traversant le quartier Bel Air-Grand Fond en direction du site de la Gare représente un axe paysager à valoriser, colonne vertébrale support de la redynamisation du quartier,
- L'OAP « *Rive-Gauche* », relative à l'aménagement des espaces publics et voirie dans et autour du quartier de L'Houmeau,
- L'OAP « *Saint-Cybard : La nature en cœur de quartier* » à Angoulême, relative à la préservation de la biodiversité dans ce quartier situé en prolongement de la Charente.

LES PRESCRIPTIONS

1. Echelle élargie

La Charente comme colonne vertébrale, facilitatrice en communication et en lecture du paysage, à valoriser pour renouer avec le vivant.

Affirmer une cohésion territoriale et un sentiment d'appartenance autour du patrimoine vivant que représente la Charente et les espaces qui l'accompagnent.

a) Le lien « mobilités douces » et convivialité

Les orientations d'aménagement :

- Support de la Flow Vélo avec la finalisation des aménagements sur le tracé actuel ainsi que la création d'une branche vers le nord à partir de Gond-Pontouvre et Saint-Yrieix-sur-Charente.
- Accroche ponctuelle lorsque cela est possible sur le sentier métropolitain (cf plus haut)
- Ponctuation du parcours avec des sites d'intérêt guinguettes, espaces de baignade, activités liées à l'eau, ...sentier pédagogique
- Réhabilitation du patrimoine (petit et grand) lié à l'eau (ponts, pontons, ...)



Piste cyclable Flow Vélo à Linars (Fleurac)



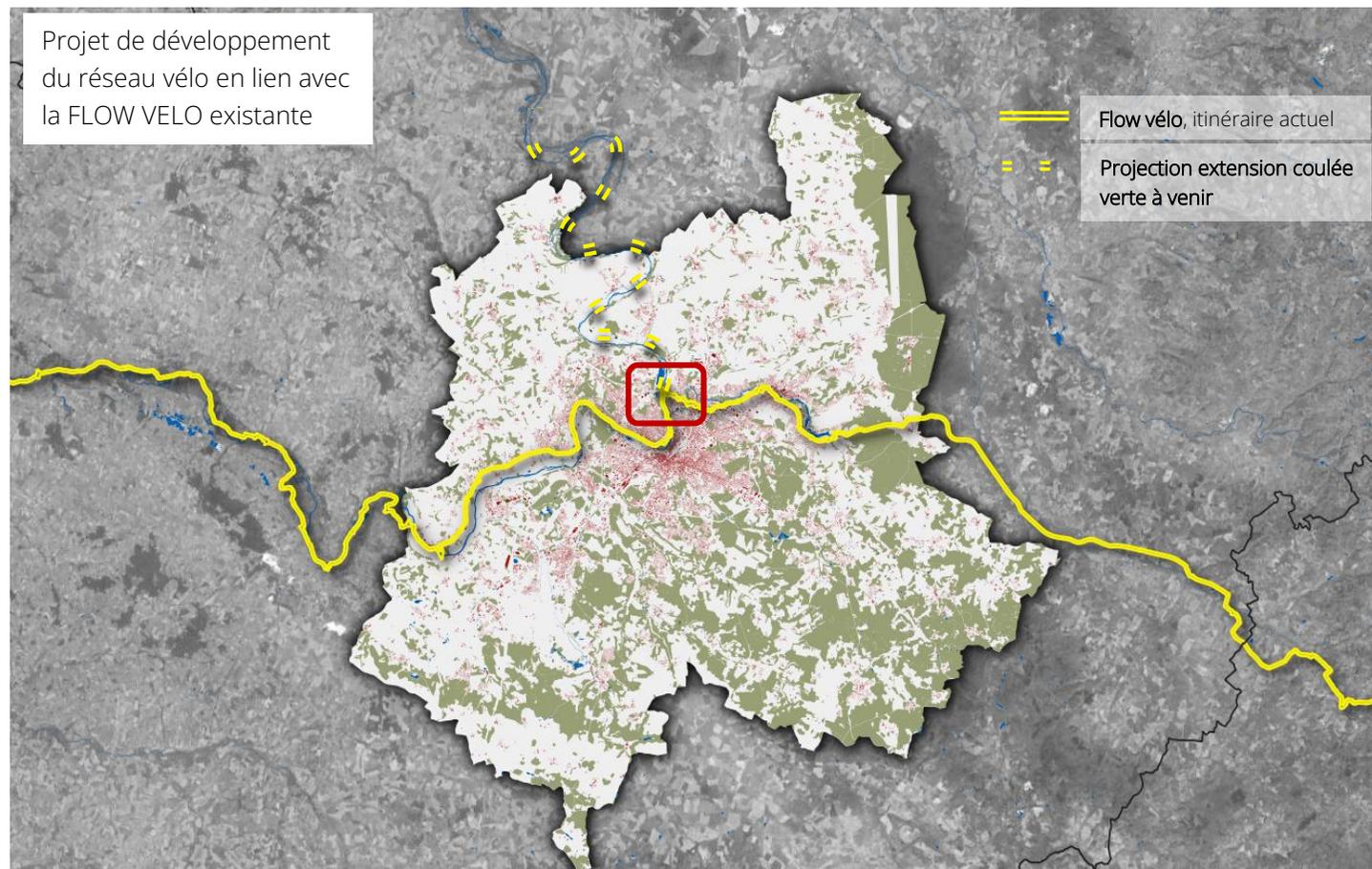
Ecluse de Thouérat / St Yrieix sur Charente

b) Le lien tourisme

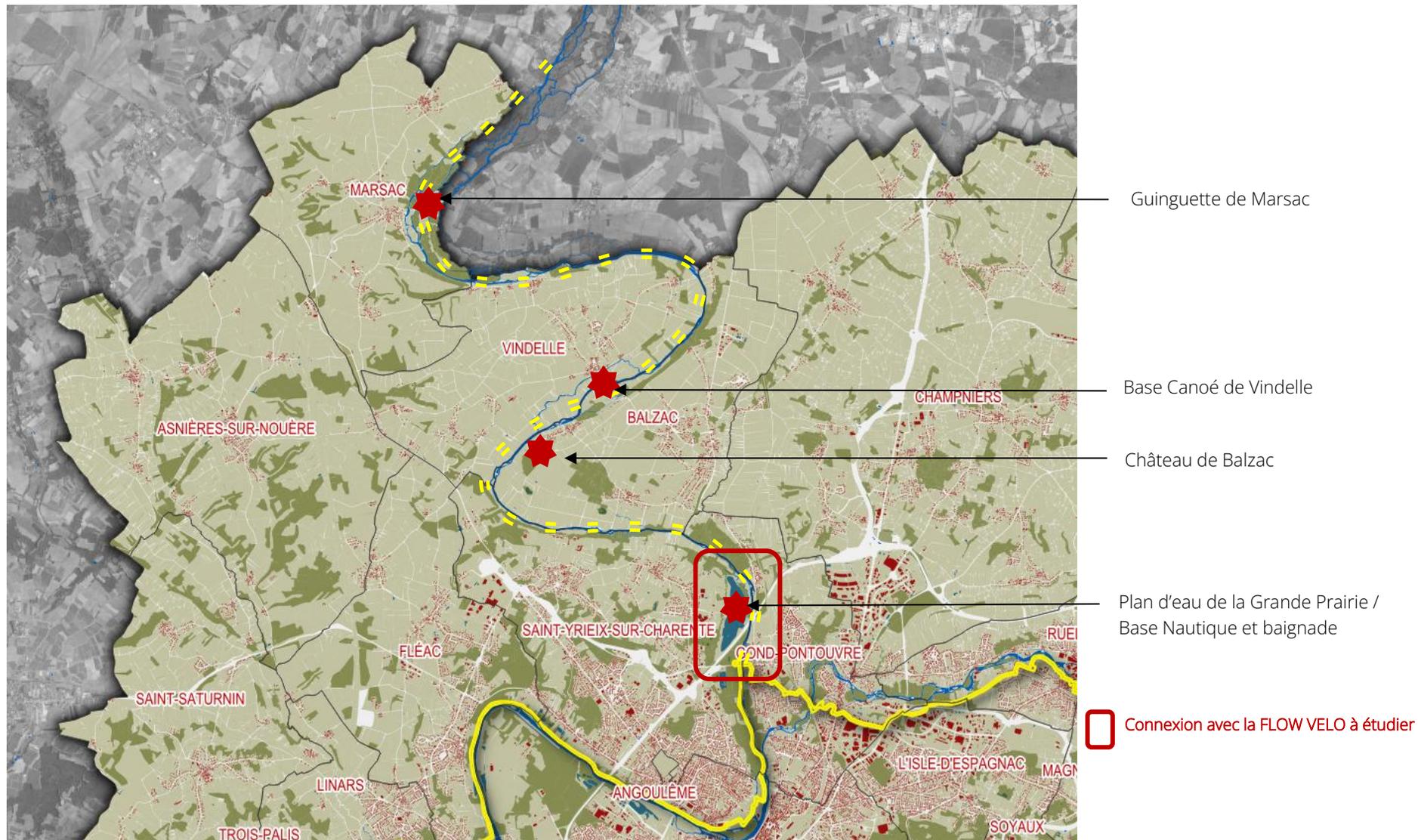
Les orientations d'aménagement :

Elles sont fortement liées à celles développées ci-dessus, avec cependant une attention particulière à porter sur l'offre de services touristiques, à savoir :

- Accueil cyclistes, hébergements, restauration (guinguettes...), en structure légère ou réhabilitation de l'existant, sous réserve de la compatibilité du projet avec les documents cadres.



Prolongement de la coulée verte : les points d'intérêt et activités déjà présents le long du Fleuve Charente :



Le long de la Charente, des sites déjà mobilisés pouvant être confortés, d'autres en devenir, avec un fort potentiel...



Guinguette de Fléac



Ecluse de la Motte / Nersac



Pont de Sireuil



Iles de Fleurac / Linars, Nersac



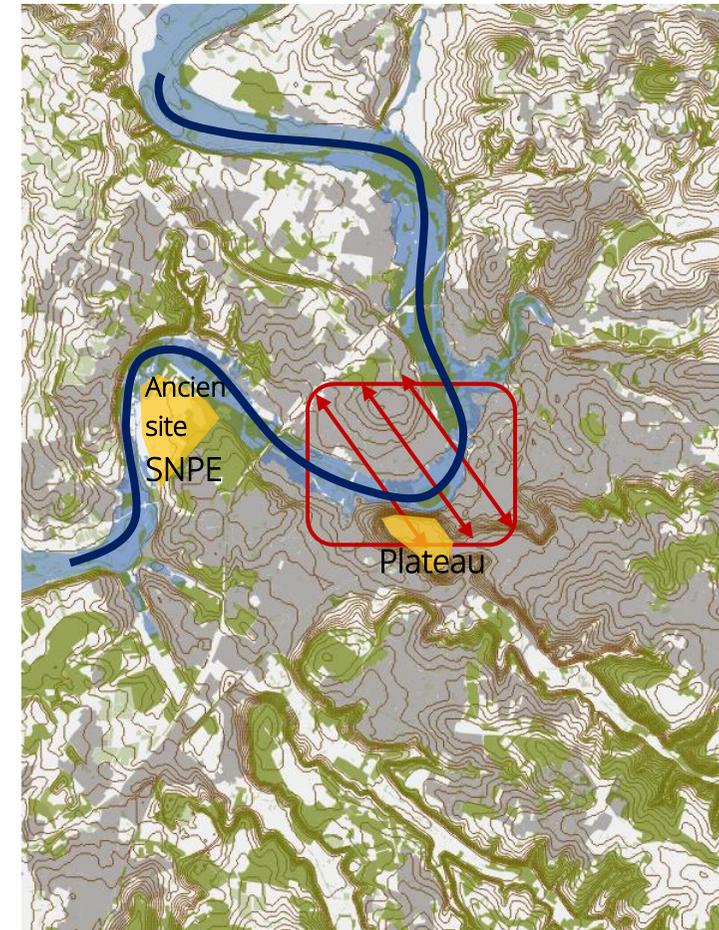
Guinguette à Marsac

2. Echelle recentrée sur le port l'Houmeau et ses abords

Les orientations d'aménagement :

- Renouer avec l'eau : une intensification des usages récréatifs, ludiques et sportifs au cœur de la ville d'Angoulême et de part et d'autre, pour fédérer autour du Fleuve,
- Profiter du cours d'eau pour relier en amont et en aval certains sites à enjeux (SNPE par exemple) afin de révéler les proximités et créer de la synergie entre ces sites
- Animer aux pieds du plateau, relier ville haute-ville basse
- Epaissir de part et d'autre du Fleuve pour relier les berges et irriguer les quartiers adjacents en créant des perméabilités, notamment paysagères et conviviales, en mettant en réseau et rapprochant les espaces publics,
- Gommer l'effet barrière du Boulevard Besson-Bey et faciliter les modes actifs,
- Inciter au réemploi et à la mobilisation des friches à proximité afin de dynamiser et d'intensifier le secteur.

Le projet développera l'attractivité du Port l'Houmeau en clarifiant les usages existants et en les confortant grâce à l'ajout de services et équipements. Les aménagements favoriseront la réorganisation de l'existant et limiteront les impacts sur la faune et la flore du secteur.



Orientation d'aménagement de l'aménagement à l'échelle intermédiaire :

D'îles en rives ...faciliter l'accès à l'eau

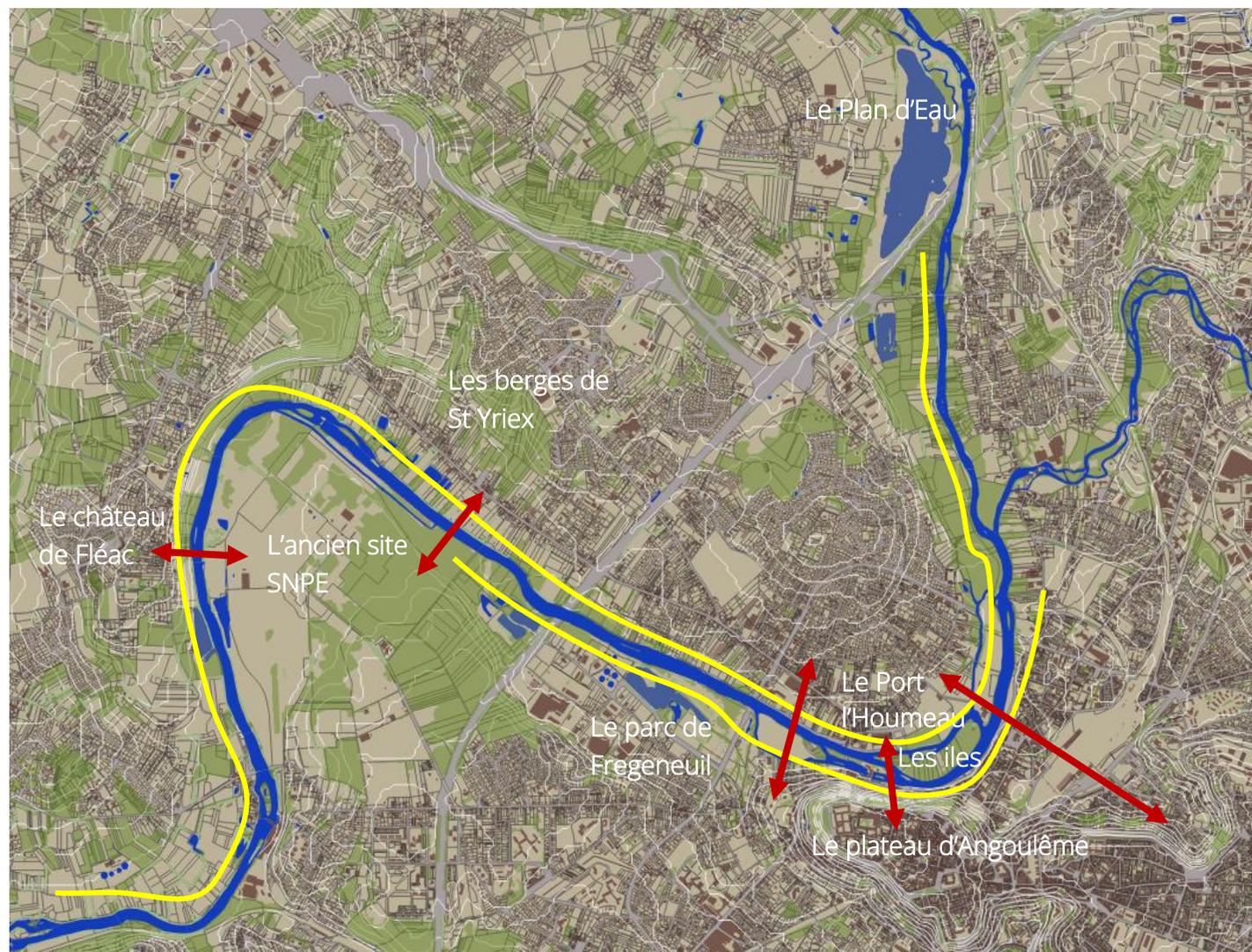


Schéma de localisation
préférentielle des liaisons
projetées

Les emprises sont indicatives

 Lien /traversée à
réaménager ou à
créer

 Liaison douce
existante ou à créer

a) Les contours du projet attendu

4 zones d'amarrage et comprenant des activités diverses, comprenant par exemple :

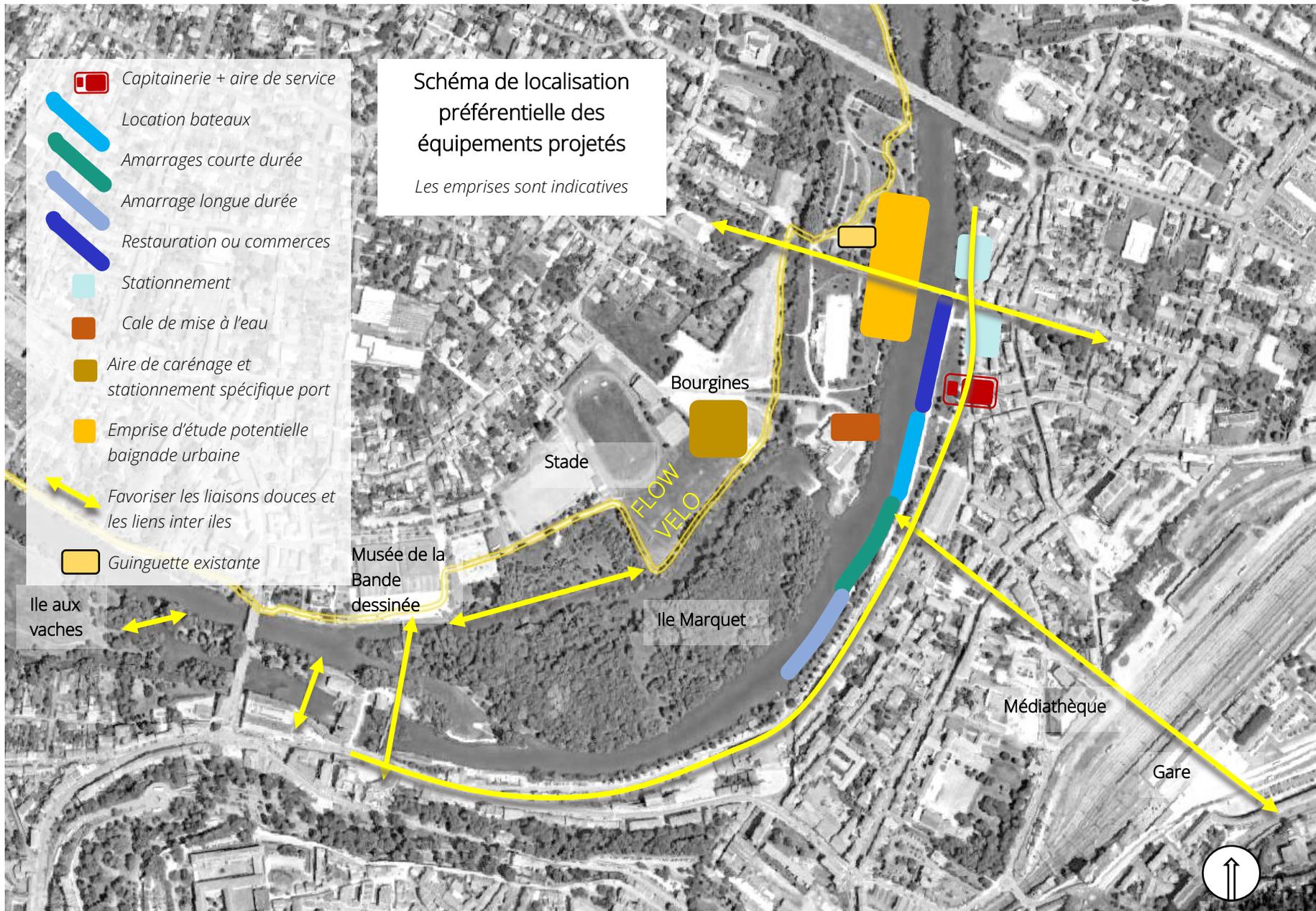
- 1 zone pour les bateaux longue durée « hébergement »
- 1 zone pour les bateaux longue durée « restauration »
- 1 zone pour les bateaux de location « croisière fluviale »
- 1 zone pour les bateaux de courte durée (propriétaires, touristes...)

En accompagnement de cette offre d'activité, des espaces de service et d'équipement seront à aménager (les localisations sont mentionnées à titre informatif et pourront être questionnées) :

- Espace de stationnement (mutualisation à favoriser avec les espaces existants) de longue durée sur l'esplanade de Bourgines et stationnement côté Boulevard Besson Bey permettant aux touristes et plaisanciers de décharger leurs affaires, au futur exploitant du port de préparer les bateaux de croisière (approvisionnement etc.).
- Aménagement des cales de mise à l'eau côté Bourgines
- Création de pontons d'amarrage
- Aménagement d'une capitainerie avec local de stockage (potentiellement au 2 rue Jean Mermoz et le hangar attendant)
- 1 zone de carénage pour l'entretien hivernal des bateaux, également situé côté Bourgines
- Bornes d'électricité et d'eau, réseaux eaux usées
- Un espace de baignade urbaine pourra également être aménagé en fonction de l'étude de faisabilité en cours
- Guinguette sur l'île Bourgines, installée entre le 1er mai au 30 septembre (démontée durant le reste de l'année pour raison de risque inondation)



exemple de baignade urbaine à Zurich (Suisse)





Péniche -Galerie à Angoulême



Péniche-restaurant à Angoulême

Une évolution touristique et ludique à conforter tout en veillant à s'intégrer dans l'espace naturel en limitant les impacts sur la trame verte et bleue :



exemple Pontons sur le Port d'Agen



exemple Port de Chaniers / Charente Maritime